LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à la DDCT 142 relatif au renforcement du service public périscolaire parisien, à la protection des enfants et à la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'hygiène

Voeu déposé par Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant les faits extrêmement graves révélés ces derniers mois concernant des violences sexuelles et faits de pédocriminalité dans le cadre du périscolaire parisien;

Considérant l'émotion légitime des familles, des enfants, des personnels municipaux et de l'ensemble de la communauté éducative ;

Considérant que la protection des enfants doit constituer une priorité absolue du service public parisien ;

Considérant la création d'une Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) consacrée à la sécurité et à l'organisation du périscolaire parisien, chargée d'analyser les conditions d'encadrement des enfants, les modalités de recrutement et de formation des personnels ainsi que les moyens consacrés au service public périscolaire ;

Considérant que ces drames mettent également en lumière les conséquences de plusieurs années de fragilisation du service public périscolaire : sous-effectifs , précarisation des équipes , recours massif aux vacataires , manque de formation , difficultés de recrutement ; turn-over important , épuisement des personnels

Considérant les alertes répétées des organisations syndicales concernant les conditions de travail dans le périscolaire parisien et le manque de moyens humains permettant d'assurer un encadrement pleinement sécurisé des enfants ;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les conclusions de la MIE pour engager des mesures de professionnalisation, de sécurisation et de renforcement du service public périscolaire dès à présent ;

Considérant que le Nouveau Paris Populaire porté par Sophia Chikirou défend une refondation ambitieuse du service public éducatif et périscolaire parisien ;

Considérant que ce programme prévoit notamment : le respect strict des taux d'encadrement nationaux , le recrutement de 10 000 animateurs périscolaires

permanents d'ici la fin de la mandature , la limitation du recours aux vacataires , un plan massif de déprécarisation et de titularisation , la création d'une véritable filière des métiers du périscolaire , le renforcement des formations initiales et continues , ainsi qu'une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap , la création d'un métier d'animateur inclusion , la formation de l'ensemble des personnels à l'accueil des enfants à besoins particuliers , la présence effective d'ASEM dans chaque classe de maternelle , la présence garantie de personnels formés à l'hygiène corporelle des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires , ainsi qu'un renforcement de la médecine scolaire ;

Considérant que le périscolaire ne peut être considéré comme une simple variable d'ajustement budgétaire mais doit être reconnu comme un véritable service public d'éducation, de protection de l'enfance et de santé publique ;

Sur proposition de Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris mette fin au taux d'encadrement dérogatoire ;
- la Ville de Paris crée une véritable filière publique des métiers du périscolaire avec des perspectives d'évolution réelles, notamment par l'ouverture effective des postes de catégorie A aux directions et cadres du périscolaire, le passage des animateurs et fonctions adjointes en catégorie B, la promotion interne renforcée et amélioration des rémunérations et des conditions de travail ;
- un nouveau métier dédié à l'hygiène des enfants soit créé et reconnu pleinement au sein des écoles parisiennes, avec des missions clairement définies, des effectifs adaptés et des formations spécifiques ;
- la création d'un contingent de postes d'éducateur·rices de jeunes enfants soit expérimentée au sein du périscolaire, en priorité dans les écoles maternelles ;
- la Ville de Paris s'engage sur un budget pluriannuel ambitieux permettant : le recrutement massif de personnels titulaires, la titularisation formation des équipes, l'amélioration des conditions de travail, la sécurisation des établissements, et le renforcement durable du service public périscolaire ;
- la protection de l'enfance, la qualité de l'accueil et les conditions de travail des personnels deviennent des priorités budgétaires pleinement assumées par la Ville de Paris ;
- une concertation approfondie soit ouverte avec les personnels, les organisations syndicales, les familles et les acteurs de l'éducation populaire afin de reconstruire un véritable service public périscolaire protecteur, émancipateur et à la hauteur des besoins des enfants parisiens